

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-017

### Séance du 20 FEVRIER 2023

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 13/02/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 13/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme Sindy GONZALEZ, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

M. Richard GAY a été nommé secrétaire de séance.

### Objet : Subvention exceptionnelle Café Restaurant l'As de Coeur

Madame Eva SOUZY annonce qu'elle ne prendra pas part aux discussions ni au vote et se retire.

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint Didier de Formans, maître d'ouvrage des aménagements urbains, consciente des contraintes que peuvent occasionner les chantiers, souhaite mettre en place une indemnisation amiable du café restaurant du village ayant subi d'un préjudice anormal et spécial en raison des travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Trévoux ayant entraîné la fermeture totale à la circulation du centre bourg depuis avril 2022.

Les travaux l'aménagement (bordures, écluse,...) ont débutés le 02 novembre 2022 pour durer plusieurs mois. Avec les travaux de Trévoux sur le Chemin d'Arras les contraintes sur la circulation sont lourdes et l'accès au village problématique.

Les préjudices subis par des commerçants à l'occasion de travaux de voirie entrent dans la catégorie juridique des dommages permanents de travaux publics.

Il s'agit d'un régime de responsabilité fondé sur le principe d'une rupture de l'égalité devant les charges publiques.

Sur ce fondement, un commerçant peut obtenir réparation de la part de la collectivité maître d'ouvrage, s'il est en mesure d'établir le caractère anormal (c'est-à-dire suffisamment grave) et spécial (c'est-à-dire suffisamment personnel) du dommage allégué.

Monsieur le Maire expose la situation de l'As de Coeur, installé route de Trévoux qui a subi une importante chute de son chiffre d'affaires car le commerce ne sert quasiment plus de repas compte tenu de la fermeture de la Départementale passant au droit du restaurant (les clients habituels de Trévoux ou de Reyrieux ne fréquentant plus l'établissement et des travaux sur le chemin d'Arras.

Monsieur le Maire a rencontré récemment Monsieur Patrick Laurier qui a fourni ainsi qu'une attestation de son comptable.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations antérieures accordant des aides mais expose que la situation ne s'étant pas améliorée il convient de tenir compte des évolutions négatives des circonstances.


Monsieur le Maire propose une nouvelle aide pour la période de janvier à mars soit une subvention exceptionnelle de  $512 \text{ €} \times 3 = 1\,536 \text{ €}$  correspondant à la période de fermeture de la route de Trévoux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré :

- RECONNAIT le préjudice subi par le café/restaurant l'As de Cœur qui a connu une très importante baisse de chiffre d'affaires.
- DIT qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 536 € sera versée au titre du préjudice subi.
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise au Service de Gestion Comptable de Chatillon sur Chalaronne
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

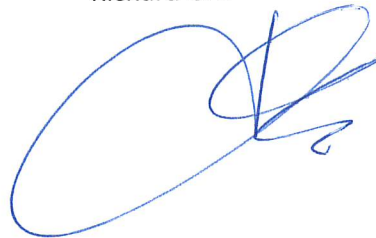
Ainsi fait et délibéré le 20 février 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS



A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Didier-de-Foiron is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIDIER-DE-FOIRON' and '10100 SAINT-DIDIER-DE-FOIRON' around a central emblem.

Le secrétaire de séance  
Richard GAY



A blue ink signature of Richard Gay, the secretary of the meeting.